



CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE- SEPTEMBRE 2022

**PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 22 ET LE 26 AOÛT 2022 - Merci de respecter ce délai**  
**SEULS LES REPAS RESERVES ET REGLES SERONT COMMANDES**  
**règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE**

NOM - Prénom Elève : ..... Classe : .....

NOM - Prénom Parents : .....  
 Adresse : ..... Commune : .....  
 Téléphone : domicile : ..... portable : ..... travail : .....  
 Adresse mail : .....

**POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT**

MOIS DE : **SEPTEMBRE 2022**

- repas x 2,80 € =	€	semaine 35	semaine 36	semaine 37	semaine 38	semaine 39	Nb de repas par mois
- repas x 3,20 € =	€	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	
- repas x 4,20 € =	€	29 30 1 2	5 6 8 9	12 13 15 16	19 20 22 23	26 27 29 30	
		[shaded] [shaded] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ]	

(\*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

**A compléter par la régie Cantine**

Somme réglée :  
 Mode de règlement :  
 Date de règlement :

**RAPPEL TARIFS**

- 2,80 € : pour les résidents de Mansle, Lonnes et Saint Groux
- 3,20 € : pour les résidents des autres communes
- 4,20 € : pour les repas occasionnels

**Pour rappel** : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont **signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2022/2023**

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30
- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

**Menus disponibles sur mansle.fr début Août**

A ....., le .....  
 La régie Cantine

A ....., le .....  
 Signature des Parents